

AEROPORT. Compensation carbone

La 7^e table ronde Environnement a porté sur la question des compensations carbone.

L'Aéroport Nice Côte d'Azur organise chaque année depuis 2001 une table ronde consacrée aux questions environnement. L'actualité de la réflexion sur le développement durable dans le transport aérien est menée actuellement sur la question des compensations carbone. C'est donc ce thème que la CCI a choisi d'aborder cette année. Le journaliste Michel Chevalet a animé les débats. Cette conférence annuelle a donné lieu pour la première fois à une visioconférence qui s'est déroulée à Nice en relation avec 2 autres intervenants à Paris (le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, [Climat](#) Mundi). A l'issue de la table ronde, la Charte du Club des Partenaires Environnement a été signée. Comme certaines activités, dont bien sûr le secteur des transports, produisent nécessairement des rejets de gaz à effet de serre, il convient par des actions appropriées de réduire ces émissions. La com-



pensation carbone doit permettre au minimum une neutralité carbone où la réalisation d'actions équilibre la production de rejets.

Ces actions peuvent prendre diverses formes, travaux, pratiques de gestion mais aussi formation ou sensibilisation d'usagers à cette question essentielle pour le devenir de la planète.

On rappellera que le protocole de Kyoto engage à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990 en 2010. Pour parvenir à une limitation du réchauffement global de 2°C en 2100 la France doit quant à elle diviser par 4 ses émissions d'ici 2050. Pour réaliser ce projet, il conviendra de diminuer nos rejets de 3% par an.